



COMMUNE DE WATTWILLER

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE WATTWILLER
DE LA SEANCE DU 4 AVRIL 2017**

Sous la présidence de Monsieur Raphaël SCHELLENBERGER, Maire

Présents : Jean-Pierre TALAMONA, Matthieu ERMEL, Stéphanie BLASER, Christian SARLIN, Adjoints
Maurice BUSCHE, Noëlle TITTEL, Corine SOEHNLEN, Conseillers Municipaux Délégués
Jean SCHOEPPF, Monique FONTAINE, Raymond SIEFFERT, Gaspard FERNANDES DE AZEVEDO, Olivier ROGEON, Bernadette BRENDER-HERT, Sylvie KORB, Pierre BARMES.

Ont donné procuration : Muriel MORITZ à Stéphanie BLASER
Christine MACCORIN à Jean-Pierre TALAMONA
Claudine WACH à Corine SOEHNLEN

Absent excusé et non représenté : -

Absent non excusé : -

Auditeurs : 2

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil Municipal ainsi qu'aux auditeurs.

Ordre du jour :

1. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL :
 - a. Désignation d'un secrétaire de séance
 - b. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 février 2017
2. URBANISME/PATRIMOINE: Convention de rétrocession de voirie et réseaux du Domaine du Rechen
3. FINANCES: Budget Principal : Budget supplémentaire
4. PERISCOLAIRE : acquisition d'un nouvel équipement
5. ASSOCIATIONS :
 - a. Approbation du tableau des subventions
 - b. Dispositif d'aide à l'investissement
6. COMMUNICATIONS
 - a. Points de communication
 - b. Calendrier des prochains conseils municipaux

POINT 1 : FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Désignation d'un secrétaire de séance

Point présenté par M. le Maire

Jean SCHOEPF est désigné comme secrétaire de séance assisté par M. Ludovic MARINONI, Secrétaire Général.

b) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 février 2017

Point présenté par M. le Maire

Le procès-verbal du conseil municipal du 28 février 2017 est adopté à l'unanimité.

POINT 2 : URBANISME/PATRIMOINE : convention de rétrocession de voirie et réseaux du Domaine du Rechen

Point présenté par Jean-Pierre TALAMONA

Par délibération du 20 septembre 2016, le conseil municipal actait le principe de la rétrocession dans le domaine public de la voirie traversant le futur quartier dénommé « Domaine du Rechen ».

Les travaux avançant, les premiers logements doivent être livrés d'ici la fin de l'année.

Il y a donc lieu à présent de signer la convention de rétrocession de voirie et des parkings pour les terrains suivants :

- Section 59, Parcelle 127/33 pour 2a57ca
- Section 59, Parcelle 342/33 avec 18a47ca
- Section 59, Parcelle 344/33 avec 0a05ca
- Section 59, Parcelle 343/33 avec 1a31ca
- Section 59, Parcelle 339/33 avec 20a18ca

Ces parcelles concernent la future rue des noisetiers, une partie du Chemin du Rechen, les parkings du lotissement ainsi que le terrain qui a été détaché de la parcelle acquise par la société civile NATURA (à proximité du terrain de football)

Un projet de convention a été soumis par l'office notarial BAUER de Wittenheim. A noter que cette convention intègre les réseaux se trouvant sur ces parcelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser la rétrocession de la voirie et des réseaux du « Domaine du Rechen » sur la base des éléments figurant dans la présente délibération**
- **De prendre acte que la rétrocession s'effectuera moyennant versement d'un euro symbolique**
- **D'autoriser le Maire à signer la convention de rétrocession de la voirie et tout document s'y rapportant.**

POINT 3 : FINANCES : Budget principal : Approbation du budget supplémentaire

Point présenté par M. le Maire

VU le budget primitif 2017 adopté le 24 janvier 2017

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'adopter un budget supplémentaire afin d'intégrer les résultats définitifs de l'exercice 2016 au budget 2017

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Excédent de fonctionnement (1068)	+ 24 265.74€
Excédent d'investissement (001)	- 93.18€
TOTAL	24 172.56€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Autres immobilisations corporelles (2188)	+10 000.00€
Immobilisations en cours (2315)	+10 000.00€
Dépenses imprévues (020)	+ 4 172.56€
TOTAL	24 172.56€

Le Conseil municipal, sur proposition des commissions réunies, décide à l'unanimité, d'adopter le budget supplémentaire 2017.

POINT 4 : PERISCOLAIRE : acquisition d'un nouvel équipement

Point présenté par Christine MACCORIN

Le bâtiment d'accueil périscolaire « Les Sourcinelles » a été construit en 2003 et occupé dès 2004. Après plus de 10 ans d'occupation, des travaux de rénovation ont été menés en 2015 (peinture et sol)

Cette année, le remplacement du lave-vaisselle est envisagé et des devis ont été sollicités.

Le montant prévisionnel de l'acquisition s'élève à 5000.00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve l'acquisition d'un nouveau lave-vaisselle pour le périscolaire « Les Sourcinelles »**
- **sollicite la Caisse des Allocations Familiales pour une participation financière dans le cadre de leur politique d' « Aides à l'investissement »**

POINT 5 : ASSOCIATIONS

a) Approbation du tableau des subventions

Point présenté par Matthieu ERMEL

Matthieu ERMEL, Adjoint au Maire donne lecture des propositions de subventions 2017.

Ces propositions s'établissent comme suit :

- subvention C.C.A.S (article 657362).	7 500.00€
- subvention aux associations locales et à divers organismes (article 6574)	26 439.00€

	33 939.00€

Il fournit des explications sur les propositions de subventions validées en commission dans les différents domaines d'intervention de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le montant total des subventions 2017 figurant au tableau des subventions ci-après annexé, qui s'élève à 26 439.00€ et autorise le maire à établir les mandats correspondants aux organismes et associations bénéficiaires.

b) Dispositif d'aide à l'investissement : Association de Gymnastique

Point présenté par Matthieu ERMEL

Par délibération du Conseil Municipal du 12 avril 2016, le conseil municipal a adopté un dispositif d'aide à l'investissement auprès des associations locales, qui viendrait en complément des subventions annuelles qui leur sont versées.

Les conditions de ce dispositif sont les suivantes :

- L'association sollicite la commune par l'intermédiaire d'un courrier adressé à M. le Maire
- Un projet de convention sera établi et soumis au conseil municipal précisant l'objet de la demande
- La commune de Wattwiller est maître d'ouvrage et participe à hauteur de 20% maximum du montant TTC de l'acquisition ou des travaux, les 80% restant seront pris en charge par l'association.
- Les conventions feront l'objet d'une approbation individualisée par le conseil municipal.

La commune a été sollicitée par la société de gymnastique « Alsatia » pour plusieurs devis :

- L'installation d'une fosse réception pour un montant de 31 019.21€
- Travaux de génie civil pour agrès pour un montant de 2 628.00€

A ces devis, il faut déduire la subvention du conseil départemental de 3 000€ actée par la commission permanente en date du 10 mars dernier.

Le montant global s'élève à 33 647.21€ (sous réserve d'actualisation des prix) soit 30 647.21€ (montant référence) après déduction du montant des subventions.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide:

- de valider les devis soumis dans le cadre de la convention
- d'autoriser le Maire à signer la convention de financement avec la société de Gymnastique ALSATIA
- de solliciter la société de Gymnastique ALSATIA pour la prise en charge de 80% du montant total des travaux.

POINT 6 : COMMUNICATIONS

a) Décisions prises dans le cadre des délégations données au Maire

En matière de droit de préemption :

- Cession de Mr BELZUNG Daniel, pour moitié, et Mme BELZUNG née HOUGLET Marie-Josée, pour moitié, à Mr et Mme HERSCHER Kevin, 28 rue de Sultz.
 - o Renonciation le 8 mars 2017.
- Cession de DOMIAL à Mr DRISSI Wahib, 12 allée des Erables
 - o Renonciation le 22 mars 2017.
- Cession de Mr MULLER Dany à Mr BOQUIMPANI SILVA Savio et Mme DE AZEREDO CAMPOS Kamilla, 5 rue de Cernay
 - o Renonciation le 22 mars 2017.

En matière de circulation et de stationnement :

- Le 24 mars 2017 : Circulation et stationnement Rue de Sultz (Travaux de mise en conformité du réseau d'eau et d'assainissement)
- Le 24 mars 2017 : Circulation Rue de Guebwiller (Travaux de modification de l'ilot central)
- Le 27 mars 2017 : Circulation et stationnement Rue des Frênes (Travaux Domaine du Rechen)
- Le 29 mars 2017 : Circulation Rue de Guebwiller (Travaux de réhabilitation des regards d'assainissement)

b) Calendrier des prochains conseils municipaux pour l'année 2017:

Mardi 27 juin 2017 à 20h00
Mardi 19 septembre 2017 à 20h00
Mardi 17 octobre 2017 à 20h00
Mardi 12 décembre 2017 à 20h00

M. le Maire informe l'assemblée qu'une visite des Grandes Sources de Wattwiller par le conseil municipal sera organisée dans les prochaines semaines

M. le Maire soumet les tableaux des permanences pour tenir les bureaux de vote pour les prochaines élections présidentielles.

Suspension de séance à 20h20 afin de laisser la parole aux auditeurs.

Reprise et clôture de la séance à 20h30

Le Secrétaire de séance
Jean SCHOEPEF

Le Maire
Raphaël SCHELLENBERGER